

ACTE DE VENTE

Etabli entre les soussignés :

--

vendeur d'une part, et

--

acheteur d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

M.....
agissant en qualité de propriétaire, déclare vendre :

M.....
agissant en qualité d'acheteur déclare avoir examiné et l'accepter en l'état.

Le vendeur déclare qu'il n'existe sur le dit objet, aucune date, ni inscription hypothécaire et garantit l'acheteur contre toute réclamation à ce sujet.

Le prix de vente est fixe, compte tenu de la valeur vénale de l'objet a la somme de :

En foi de quoi les parties étant d'accord, le présent acte (établi en trois exemplaires) a été clos et signé après lecture par chacune des parties.

Fait à..... le :

Le vendeur	L'acheteur